

Il y a 44 ans, Daniel Forsans publiait dans les colonnes du *Journaliste* le long récit des brimades subies durant 17 mois au sein d'Aigles, l'agence commune au *Progrès* et au *Dauphiné Libéré*. Ce n'est ni le premier, ni malheureusement le dernier à bénéficier d'un tel traitement, mais il a le mérite de mettre des mots sur les maux. Nous publions à nouveau ce texte en hommage à tous et toutes les délégué(e)s du SNJ qui, au quotidien, sont harcelé(e)s par les employeurs.

POUR L'HONNEUR POUR L'EXEMPLE...

J'ai longtemps hésité avant de donner mon point de vue personnel sur une affaire qui me touche de très près.

Que pourrais-je, mieux que ceux qui l'ont vécu, en dire, qui ne puisse pas s'interpréter comme une diatribe visant à utiliser ce journal comme une tribune pour dénoncer ?

Et puis, au lendemain du procès correctionnel qui a vu mon ex-directeur Delbart condamné à quatre mois de prison avec sursis, aux amendes et aux réparations que l'on sait, le salariat est revenu en tout, après dix-sept mois d'agitation et de lutte.

Ces deux affaires, commencées le 15 décembre 1972, ont reçu que le 29 avril 1974 une première condamnation légale, une deuxième intervenant pendant un an encore.

En commençant cet article, j'ai sur ce fait leur temps que je voudrais livrer.

Dix-sept mois pour obtenir gain de cause. Plus de deux ans pour obtenir réparation...

Bien souvent dans ces colonnes, j'ai lu le compte rendu des conflits opposant mes confrères à leurs employeurs.

J'ai regretté parfois que ceux qui avaient pris les armes n'aient pas voulu, ou pas pu, expliquer leur combat, comme je tente de le faire aujourd'hui.

Comment — m'a-t-on demandé — un directeur aux appointements mensuels de 15000 F avait le bon sens mais ne plus de ses confrères subalternes dont quatre ont quitté le journalisme, et présidant la séance au lieu de décider, a-t-il pu se retrouver au lieu de la correctionnelle, pour une affaire de droit de travail ?

La réponse est simple : Delbart n'avait jamais dû se retrouver en correctionnelle.

DETIENIR LE POUVOIR

En effet, pendant sept mois, il a tenu fait pour régler mon problème, à sa manière. Une instance qui fait chaque jour ses preuves dans les grands quotidiens de la province du « Dauphiné Libéré » et du « Progrès » depuis il détient un pouvoir...

Il a tout d'abord tenté comme tout homme titulaire des employeurs de presse, le « Nibry des employés-journalistes » : la mutation.

La deuxième tentative de Delbart a été ce que j'ai qualifié de « mesure de transfert psychologique » : à savoir, pour faciliter un départ, que j'avais refusé, une mise en congé d'office, complétement sans solde, car dans le cas contraire, la rupture amicale est consommée.

Pendant cinq mois, je suis venu faire mes 1-5-40. Espérant certain jour de mes bureaux un pigeon non professionnel qui y avait malencontreusement pris place.

Pendant ce laps de temps, chaque jour à mon poste, j'ai regardé travailler sans pouvoir rien faire, la culture des non-professionnels, instantanés, rendant recommandés par tel ou tel ami du « patron ». Ils ont été de tel ou tel chef de service bien en cour, tenant sa place, ignorant d'être pige ou peu d'argent de poche.

Certains week-end, j'en ai converti la preuve, 80 % de la copie locale du « Progrès » et du « Dauphiné Libéré » a été assurée par du personnel non-professionnel.

Dans le même temps, l'absence de Delbart (au milieu secrétaire du SNJ) paraît d'ailleurs compter d'ailleurs au secrétaire de la section, qu'il fallait supporter une condamnation de délégué, puisque j'étais moi-même (1)...

Cette pratique systématique de travail, associée des brimades plus ou moins directes, fut la seconde faute de Delbart, la première ayant été de penser que le travail, après tant d'années, peut maintenant, aux hommes, et sans problèmes que s'accroissent.

PAYÉ A NE RIEN FAIRE

Erreur profonde, car un employeur a l'obligation de fournir au salarié, en même temps que son salaire, du travail.

Et le travail, il n'en manquait pas au centre

de TAIGLES, de Grenoble qui fut à deux doigts de connaître une deuxième grève de la rédaction, tout service, en raison d'un manque d'effectif.

Qu'aurait-il réclamé, sinon le droit de me demander plus tard Nibry-je puis paré à ne rien faire ?

La troisième erreur de Delbart a été de compter sur l'influence du groupe de presse, dans une tentative éventuelle de rapprochement.

Il est bien évident que notre publicité donne directement ou indirectement à mes affaires, si elle se terminait par pour lui, me condamner à une grosse contribution des journalistes éditoriaux, déjà imposée.

Et un pouvoir correctionnel ne pourrait bien évidemment servir leur sans publicité.

Où l'a vu...

Ne pas être étonné par ce que le Pour Delbart, l'objectif fut de débarrasser le centre le Grenoble de Forsans, en passant « il le fallait, et il le fallait, entre le fait ».

J'ai débattu dans ce milieu et y a donné une bonne pagaille — sur le tas », accomplissant des journées de dix heures pour un salaire mensuel de 300 ou 350 francs.

Comme la plupart de mes camarades, j'ai dû attendre, et attendre longtemps que la direction, comme à s'accrocher la carte professionnelle, et le salaire s'y rapportent.

Ma carte professionnelle fut déclinée que je suis un journaliste à part entière, journaliste libre, je l'ai dit grâce à une spécialiste, l'inspectrice, qui m'a apporté une signature ne dépendant pas de son vouloir d'une direction.

J'ai donc appris à ne représenter que moi-même.

Vint en 1973 la concentration des rédactions des deux groupes dans un même, du « Progrès » et du « Dauphiné ».

A l'ancien style journalier de la direction, succéda l'ère de la bande perfoliée, du fichier et de la rentabilité à tout prix.

L'AIGLES, ce fut Delbart mandant par les papiers des deux groupes pour mener la bagarre.

A L'USINE

Le territoire de TAIGLES, couvert par des plus vastes secteurs géographiques de la presse commerciale régionale, facilitant les mutations pour « raisons de service »...

La pression s'accroît sur les rédactions et les hommes. Quelques-uns résistent. D'autres comprennent que l'enjeu de la lutte — Renaud — ou « Citoyen » dans une profession où le respect de la personnalité de chacun devrait être la première règle.

Puis après le vol de TAIGLES, ce fut moi-même.

Ensuite, les bandes perfoliées, l'effacement des rédactions, puis la constitution d'un syndicat C.F.C. tout à la dévotion des employeurs.

On a compté rapidement lorsqu'une grève fut déclenchée en 1971 dans mon service, le régional, pour protester contre « l'insuffisance des effectifs tirés en système ».

Les journalistes C.F.C. réclamèrent le combat. Certains d'entre eux qui étaient de repos, vinrent même tenter de briser une lettre engagée pour le respect de la profession et la qualité du travail.

À la région, Delbart prenait même toute ses semaines de grève, en s'occupant de la copie.

Depuis 1967 (mon délégué ayant à connaître de chaque instance, de chaque moment, de

chaque arrangement, selon que l'on possédait ou non la bonne carte d'adhésion à un syndicat).

Je réfléchissais, face à l'organisation de l'échec en place contre moi, de faire l'inventaire des armes que la loi nous laissait pour défendre notre profession.

C'est ainsi que trois ans plus tard, je me échappai au règlement de comptes qui me guettait.

Contre moi, un homme détenteur des pleins pouvoirs.

Pour moi, le code du travail. Entre les deux, une marge bien mince.

N'ayant aucune confiance en Delbart, je m'efforçais tout d'abord d'obtenir des garanties qui seraient permissives de venir à TAIGLES tout en poursuivant la lutte contre les abus.

Ces garanties se furent d'abord les comptes rendus « à la fois » du comité d'entreprise.

Je demandais, comme la loi le prévoit, que chaque réunion du Comité d'Entreprise, et avec une note sur les faits en rapport direct avec l'ordre du jour, qu'elle que soient les attaques portées ou les manœuvres tentées.

Lorsque Delbart me vint à Gap, je pris soin de donner l'ensemble de la liste, de bien lui préciser que la proposition écrite devait être assortie de l'adhésion de la majorité, que je ne pouvais accepter.

Tout sa réponse qui prenait sa revanche sur moi : « Vous n'avez pas à discuter les conditions de votre départ »...

On voulait une reddition sans conditions et une démission sans délai.

On connaît la suite. A trois reprises, le comité d'entreprise mis, comme moi, devant le fait accompli, rejeta les décisions unilatérales que j'avais prises.

L'inspection du travail à laquelle Delbart avait eu l'imprudence de demander une intervention pour que j'accepte ma mutation, ne a défilé sans aucunement venir.

« QUOIQU'IL PUISSE EN COUTER... »

Lors de l'audience publique mon avocat disait à trois heures de débats pendant lesquelles Delbart expliqua sa conduite.

On écoutait les lui reprochant les délégués. Non, comme-t-il par dire, je n'ai pas voulu mais affecté Forsans, etc.

Des lors qu'il ne pouvait pas se tenir, des fois qu'il ne voulait pas me laisser à Grenoble, alors que le Comité d'Entreprise à l'initiative avait jugé la chose possible et que l'ancien secrétaire proposait une demi-journée de pause, il ne lui restait plus qu'à me licencier après avoir obtenu le consentement du Comité d'établissement, ou à défaut, l'autorisation de l'inspection du travail.

Il pouvait tenter la manœuvre classique d'insinuation.

C'était tout ce qu'il pouvait !

Deux dix-sept mois, j'ai travaillé en un moment les semaines de ces de mes confrères tentés par une profession d'homme soigné, le plus du temps, au moment d'être, par ceux qui en démission les semaines suivantes.

J'ai eu en mémoire, sous les talons des talons, toutes les signatures interdites de colonnes pour fait syndical, toutes les voix isolées par la plus indigne des professions : celle qui voulait assouvir les journalistes que sont menés à des manœuvres ou une carte d'insinuation à la manière sociale et à être d'entre...

Avant d'être dans mon syndicat et après de la majorité de mes confrères de TAIGLES, syndiqués ou non, les appels furent nécessaires, non ces les déposés pour devenir celui de l'ensemble d'une profession menacée de mort.

Il fallait, pour l'honneur de cette profession et pour l'exemple, il fallait pour tous ceux qui osaient à se battre, et pour tous ceux qui avaient appris à connaître la loi, que l'illégalité soit.

Quoi qu'il puisse en coûter.

Ces hommes, l'efficacité et le valeur de l'exemple, sont à ce prix.

Daniel FORSANS.